



Commune de SAINT-GERMAIN-EN-MONTAGNE
Travaux de mise en séparatif du réseau
d'assainissement

Réunion publique du 15/04/2025

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE MOE



Germain BLONDEAU
Responsable d'affaires



Michel CHERVET
Chef de Projet



Jessie AYEL
Technicienne VRD



Quentin GAVAZZI
(ECT Conseil)

CONTEXTE



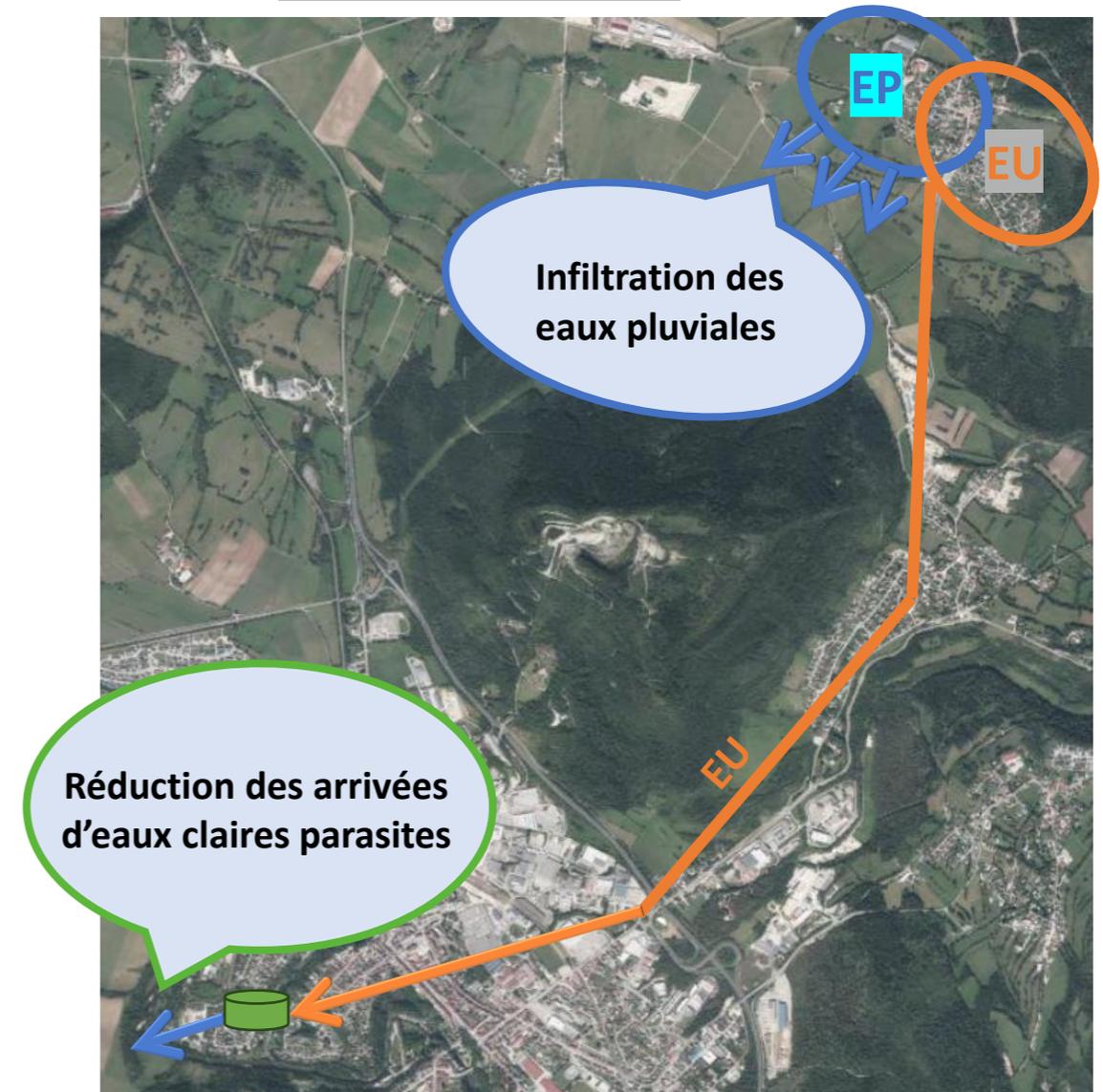
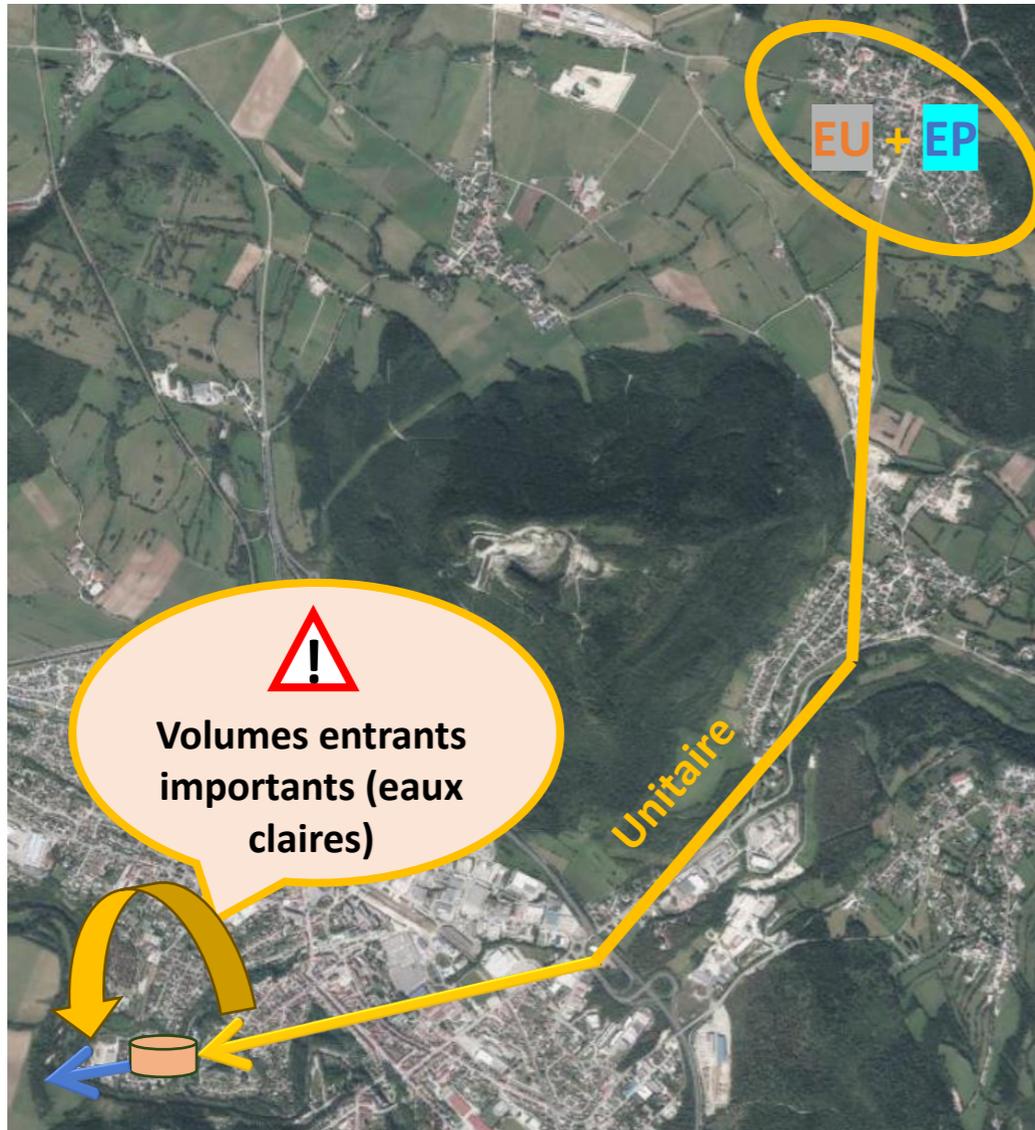
- Historique Station de Traitement des Eaux Usées de Champagnole (**STEU**)
- La collecte se fait de manière unitaire sur la commune, Eaux Usées (**EU**) mélangées aux Eaux Pluviales (**EP**)
- Ce mode de collecte engendre des volumes d'eaux claires parasites dans le réseau qui mettent en surcharge hydraulique la STEU
- Un Schéma Directeur d'Assainissement a été réalisé en 2019 pour identifier les secteurs où des travaux sont nécessaires
- La CCCNJ a un programme de travaux à hauteur de 20 M€ sur le système de Champagnole (Champagnole, Ney, Cize, Sapois, Equevillon et Saint-Germain-en-Montagne)

ASSAINISSEMENT A SAINT GERMAIN EN MONTAGNE

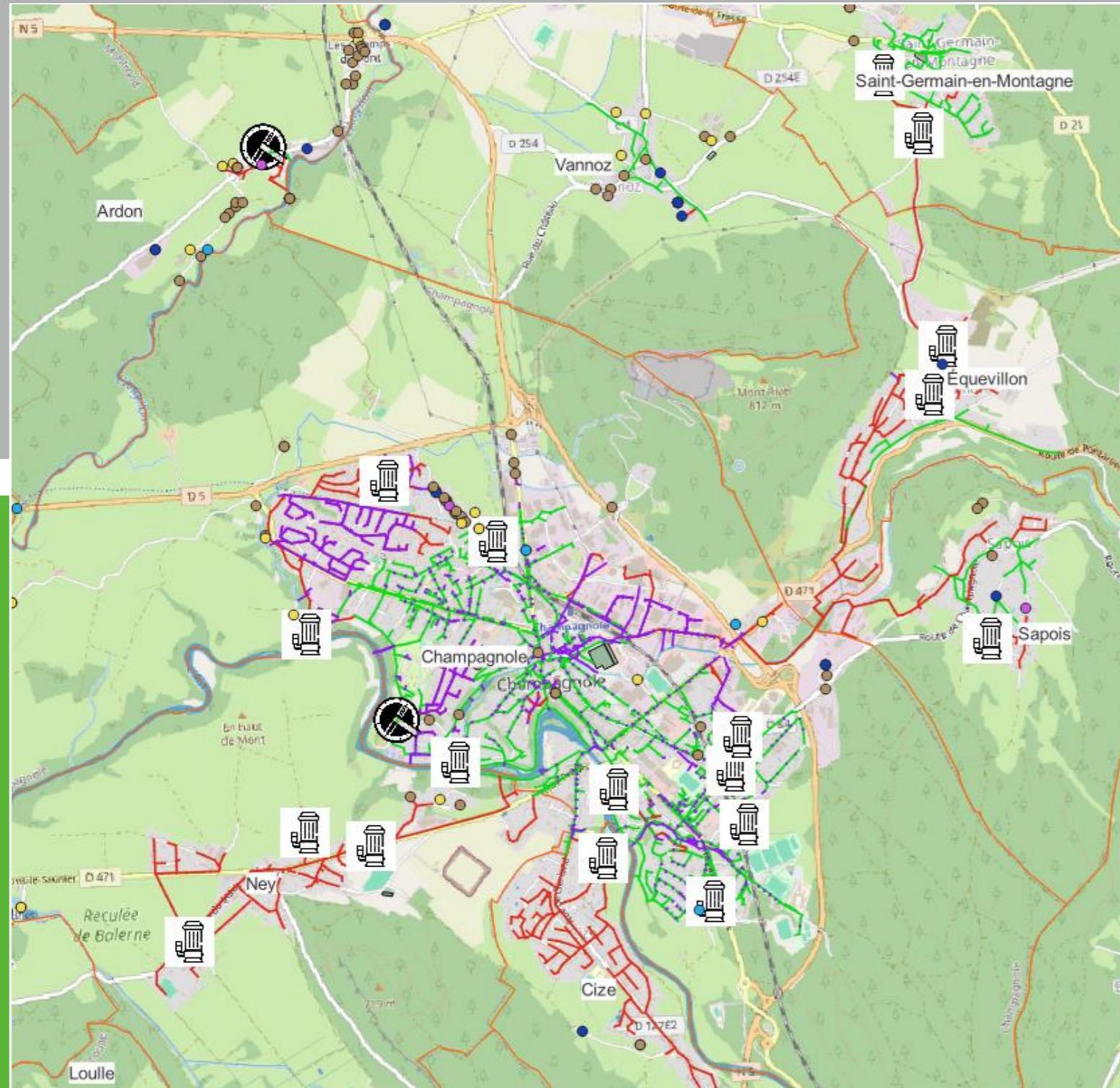


Situation actuelle

Situation future



SYNOPTIQUE DU SYSTÈME DE LA STEU DE CHAMPAGNOLE



ASSAINISSEMENT A SAINT GERMAIN EN MONTAGNE



LEGENDE

-  Réseau d'eaux usées
-  Réseau d'eaux pluviales
-  Réseau unitaire
-  Réseau refoulement

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

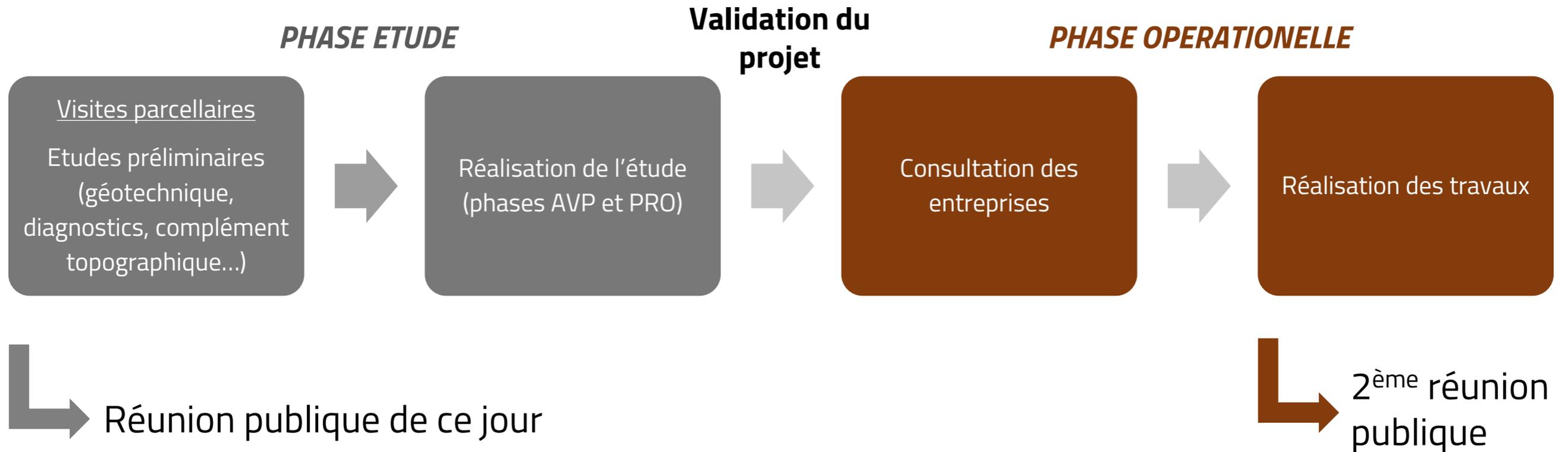


- Article L1331-1 du Code de la Santé publique :
 - le raccordement au réseau d'assainissement collectif est obligatoire
- Délai :
 - sans délai pour les nouvelles constructions
 - délai maximum de 2 ans pour les logements existants
- Obligations (article L1331-4 du Code de la Santé publique) :
 - les travaux nécessaires en domaine privé sont à la charge des particuliers
 - la Communauté de Communes contrôle la conformité de ces installations (ou mandate une entreprise pour le faire)

LES DIFFERENTES PHASES DU PROGRAMME



- 2 grandes phases : phase étude et phase opérationnelle

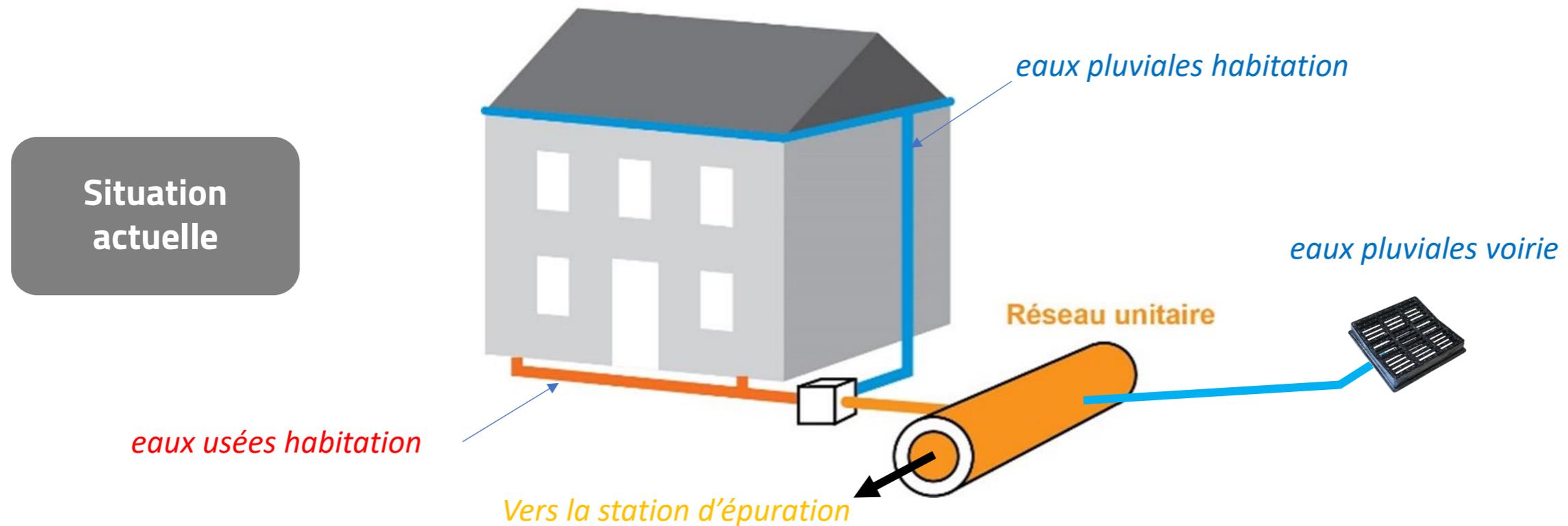


VISITES PARCELLAIRES



- Réalisée par un technicien de chez ABCD ou de chez ECT Conseil
- Prise de RDV auprès de la MOE au numéro indiqué sur le courrier de la CCCNJ
- Durée de la visite environ 45min avec le technicien, prévoir en amont de la visite de :
 - Rassembler les plans et documents permettant d'identifier toute sortie d'eaux usées (canalisation, fosse septique...)
 - Rendre accessible les regards le jour de l'enquête
- **Objectifs :**
 - Etablir un plan des réseaux existants par habitation (eaux usées et eaux pluviales)
 - Proposer une solution technique de mise en séparatif

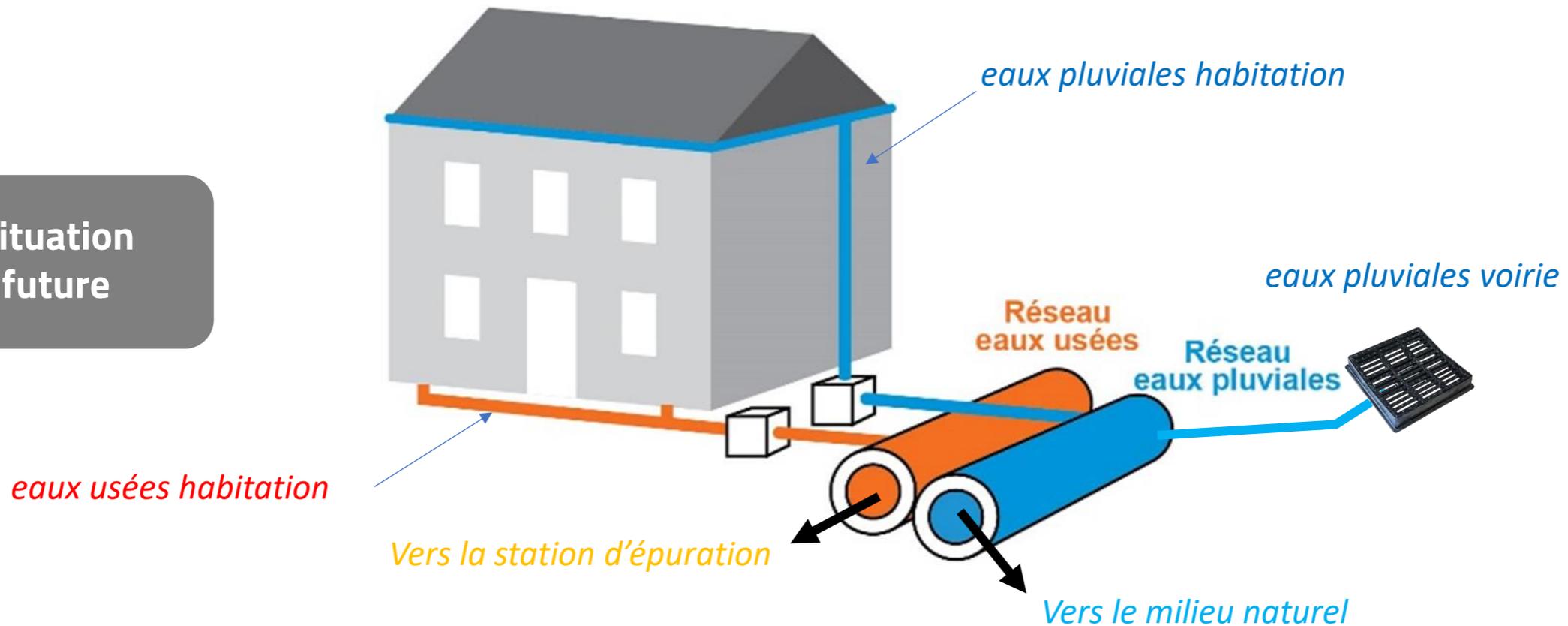
LES BRANCHEMENTS D'EAUX USÉES



Réseau unitaire existant = un seul tuyau pour les eaux pluviales et les eaux usées

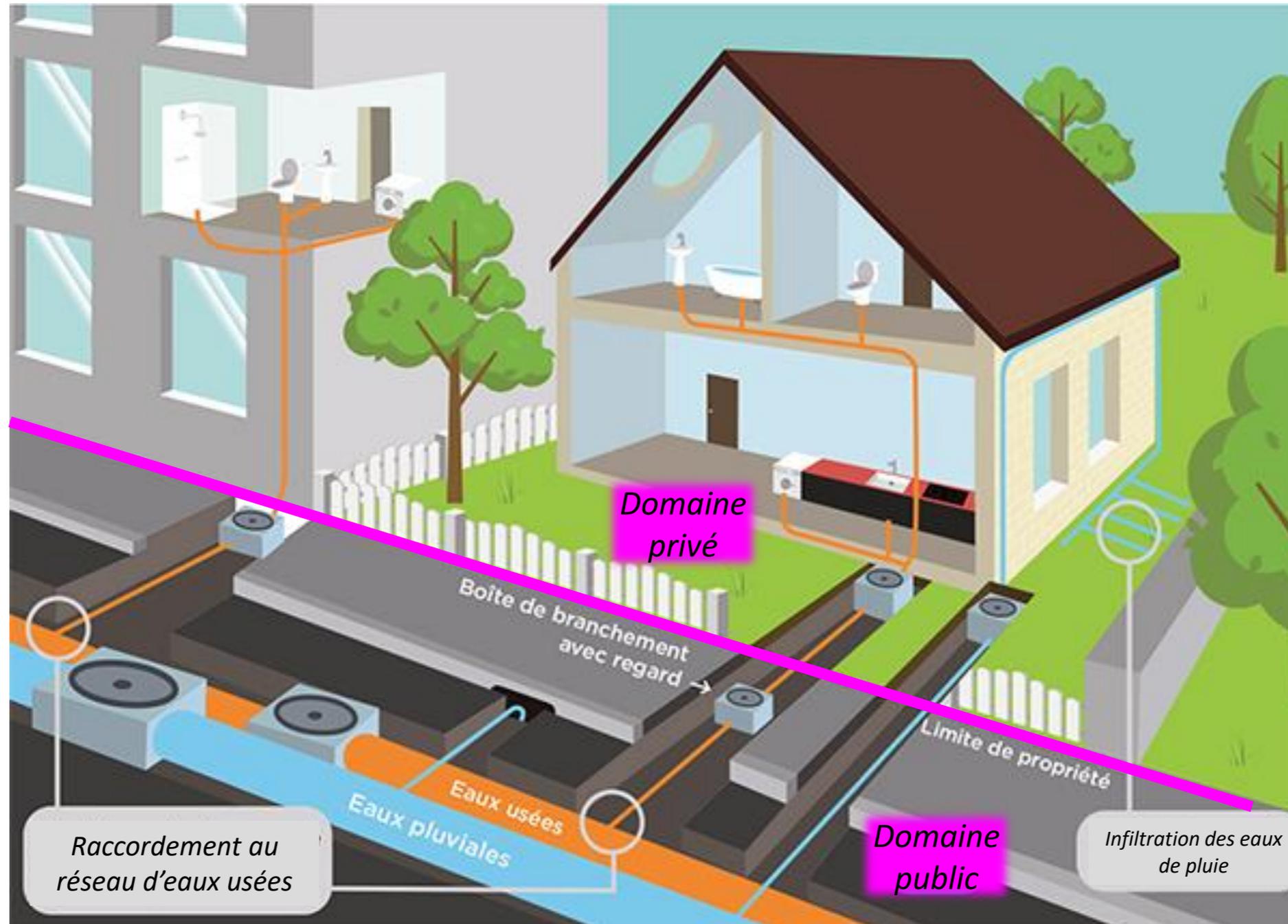
LES BRANCHEMENTS D'EAUX USÉES

Situation future



Réseau séparatif projeté = un tuyau pour les **eaux pluviales** (réseau unitaire actuel déclassé en pluvial) et un tuyau pour les **eaux usées** (réseau neuf)

LES BRANCHEMENTS D'EAUX USÉES



LA MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS



Cas de figure où l'abonné est déjà en séparatif :

- Lors de la visite parcellaire, le branchement d'eaux usées à été identifié en séparatif et localisé ;
⇒ Si le branchement est en bon état, celui-ci pourra être connecté directement au nouveau réseau EU par l'entreprise.

 **Aucun frais pour l'abonné**

LA MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS

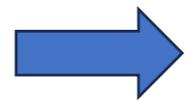


Cas de figure où un mélange EU/EP existe :

- Lors de la visite parcellaire, le branchement a été identifié comme unitaire :
⇒ Le branchement ne sera pas raccordé sur le nouveau réseau EU

Cas de figure où une partie des EU n'est pas raccordée :

⇒ Le branchement ne sera pas raccordé sur le nouveau réseau EU



Il faudra réaliser la séparation (**travaux en domaine privé aux frais des propriétaires**) et ensuite se raccorder à la boîte de branchement neuve située en limite du domaine public (pour toutes les sorties EU) dans un délai de 2 ans après réception des travaux.

LA MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS



Cas de figure où la visite domiciliaire n'a pas été réalisée

⇒ Le branchement ne sera pas raccordé sur le nouveau réseau EU et la boîte de branchement sera positionnée à 1m de profondeur (risque pompe relevage) en limite de DP



Travaux en domaine privé aux frais des propriétaires (à minima pour se raccorder à la boîte de branchement neuve située en limite du domaine public dans un délai de 2 ans après réception des travaux)

Dans tous les cas :

- Si une fosse septique est présente :

⇒ Il faudra la supprimer (**travaux en domaine privé aux frais des propriétaires**) dans un délai de 2 ans après réception des travaux

PLANNING PREVISIONNEL



Enquêtes de branchement

Conception projet

Consultation des entreprises

Avril 2025

Juillet 2025

Novembre 2025

Décembre 2025

Travaux (durée estimée de 14 mois)

Mars 2026

Mai 2027

DATES D'INTERVENTION POUR LES VISITES



Merci de prendre rendez-vous par téléphone auprès du cabinet ABCD pour programmer les visites : 03 84 52 01 17

- Les visites auront lieu de 8H30 à 17H30 (si besoin, d'autres créneaux seront envisageables)



Merci d'avance de réserver un bon accueil aux intervenants en charge de la visite



CHAMPAGNOLE
NOZERROY

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

ABC

Merci de votre attention